



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### indemnisation

Question écrite n° 20968

#### Texte de la question

M. Dominique Baudis attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le dossier concernant l'indemnisation des rapatriés pour leurs biens spoliés. Les rapatriés sont toujours dans l'attente de la répartition du reliquat de 2,3 milliards de francs non affectés de la loi du 15 juillet 1987. Bien qu'il y ait eu un travail considérable fait par la délégation aux rapatriés, il reste néanmoins de nombreux dossiers en suspens et donc des situations dramatiques non résolues. Il lui demande donc si elle compte inscrire ces sommes au budget 1999, pour tenir compte des engagements financiers pris.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'application de la loi du 16 juillet 1987 relative au règlement de l'indemnisation des rapatriés en souhaitant connaître les intentions du Gouvernement sur la répartition d'un solde non affecté de 2,3 milliards de francs. Le Gouvernement croit devoir rappeler que le reliquat dont il est demandé l'inscription budgétaire est la simple différence entre une estimation nécessairement approximative de 30 milliards de francs annoncée avant le vote de la loi du 16 juillet 1987 et la réalité des versements effectués en exécution de la loi qui se chiffrent à 27,786 milliards de francs. La totalité des dossiers d'indemnisation ayant été réglée, l'affectation de la différence entre le prévisionnel et le réalisé n'est pas susceptible de trouver un fondement dans les dispositions de la loi du 16 juillet 1987. Néanmoins, des associations de rapatriés ont demandé une adaptation de cette loi consistant à compenser la réduction de l'indemnisation de certains rapatriés qui a été diminuée du remboursement anticipé des prêts ayant servi à leur réinstallation en France (art. 46 de la loi du 15 juillet 1970 et art. 3 de la loi du 21 janvier 1978). Cette demande est actuellement à l'étude.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Baudis](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20968

**Rubrique :** Rapatriés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

#### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 12 avril 1999

**Question publiée le :** 2 novembre 1998, page 5981

**Réponse publiée le :** 19 avril 1999, page 2370